VIVRE ENSEMBLE

Le contrôle migratoire à l'épreuve de la vie

BULLETIN POUR LA DÉFENSE DU DROIT D'ASILE

VE 178 / juin-juillet 2020

SOMMAIRE

ÉDITORIAL– *Sophie Malka* 1
Le contrôle migratoire à l'épreuve de la vie

FERMETURE DES FRONTIÈRES – BILAN POST COVID-19
Les personnes en besoin de protection victimes des frontières fermées – *Aldo Brina* 2

Main-d'œuvre saisonnière bloquée. Une opportunité pour les réfugié-e-s ? – *Orphée Mouthuy* 4

HÉBERGEMENT– BILAN POST COVID-19
Gestion de la pandémie dans les centres collectifs : mission impossible ? ! – *Sophie Malka* 7

Témoignage : « L'épidémie aurait été plus facile à gérer si les personnes migrantes avaient été logées en appartement… » 9

Société civile dans les centres fédéraux. Une lutte contre l'isolement des requérant-e-s d'asile – *Laura Tommila* 11

CHRONIQUE MONDE » ÉRYTHRÉE – *Giada de Coulon*
L'Europe accusée de financer le travail forcé 14
« Retour en dictature ». Enquête sur la pratique suisse 17

CHRONIQUE SUISSE EUROPE – *Orphée Mouthuy* 20

GRÈVE DES FEMMES – *Danielle Othenin-Girard* 22
Un an après. Quels projets ? Quelles revendications ?

ENQUÊTE – *Giada de Coulon* 24
Violences au Centre fédéral de Bâle. Quand le système déraille

DÉCRYPTAGE– *Sophie Malka* 26
Demandes d'asile : les bébés des réfugiés nés en Suisse gonflent les statistiques

ABONNEMENT 20 frs / an pour 5 numéros CCP 12 9584 1 IBAN CH 3809 00000 01200 95841

ÉDITORIAL

LE CONTRÔLE MIGRATOIRE À L'ÉPREUVE DE LA VIE

Il vous est familier, ce mot «afflux», régulièrement associé à chaque hausse des demandes d'asile déposées en Suisse? L'appliqueriez-vous à un nouveau-né sortant de maternité? Difficile. Et pourtant: depuis des années, les nourrissons nés en Suisse de parents issus de l'asile sont décomptés comme «nouvelles demandes d'asile»... Et pas uniquement les bébés de personnes encore en procédure. Ceux de réfugié-e-s vivant en Suisse depuis des années aussi! C'est la réponse surprenante que nous a donnée le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) qui détaille depuis fin avril la composition statistique des «nouvelles demandes d'asile» (p. 26). Rien que ces trois dernières années, celles-ci sont gonflées de plus de 30% par les naissances et les regroupements familiaux. Et si, en ce temps de coronavirus et de fermeture des frontières (p. 2), le nombre de requêtes n'est pas tombé à zéro en avril, c'est majoritairement dû à d'heureux événements!

Ce souci de transparence, bienvenu de la part du SEM, jette une lueur trouble sur la politique migratoire de ces 20 dernières années. Rivé à la courbe des demandes d'asile, le législateur n'a cessé de s'attaquer aux conditions de vie et aux droits des personnes en Suisse et de restreindre l'accès à une protection. But affiché: dissuader les arrivées. La population votante n'y a vu que du feu, attisé par des discours et des chiffres alarmistes.

La distorsion des données et son impact politique sont particulièrement flagrants pour les ressortissants érythréen-ne-s: en 2019, sur 3000 et quelques «demandes», 300 seulement étaient le fait d'Érythréen-ne-s nouvellement arrivés en Suisse en quête de protection – des demandeurs d'asile tels que se les représente le citoyen lambda.

Une communauté contre laquelle les politiques de droite se sont acharnés, au point de nier les exactions commises en Érythrée. Même les juges du Tribunal administratif fédéral ont cédé aux pressions politiques, estimant «tolérable»[1] le principe du travail forcé qu'y représente la conscription obligatoire indéfinie. Depuis, le SEM se sent les mains plus libres pour refuser l'asile ou lever des admissions provisoires, plongeant la communauté érythréenne dans l'angoisse et la précarité. Une enquête menée par des journalistes et des universitaires montre que Berne n'a aucune idée de ce qu'il advient de celles et ceux rentrés «volontairement» en Érythrée (p. 17).

Et la Suisse ne s'arrête pas là. Elle finance, via le fonds fiduciaire européen, le travail forcé que les jeunes cherchent à fuir au péril de leur vie (p. 14). La fragile trêve avec le voisin éthiopien ou les opérations de relations publiques du régime d'Asmara pour se rendre «fréquentable» se disputent ici à l'avidité des responsables suisses et européens d'avoir un interlocuteur pour freiner les arrivées. Or, ils ne font que renforcer le pouvoir en place.

On serait étonné que les autorités aient vraiment fait le calcul de la «rentabilité» de leur politique migratoire extérieure et intérieure. La liste est longue de mesures absurdes et coûteuses sur les plans financiers, mais surtout humains prises avec comme unique croyance la promesse de «contrôler les flux migratoires».

Car derrière tous ces chiffres, il y a des êtres humains mus par un instinct de survie et le besoin de sécurité qui s'aiment et qui donnent la vie. Cela, aucune loi ne pourra rien y changer.

SOPHIE MALKA

1 Sarah Frehner, Lucien Collandier, «Du travail forcé? Oui, mais tolérable en Érythrée», SOS Asile Vaud n°128, 2018.

FERMETURE DES FRONTIÈRES

LES PERSONNES EN BESOIN DE PROTECTION VICTIMES DES FRONTIÈRES VERROUILLÉES

La fermeture des frontières est l'une des mesures les plus spectaculaires prises par le Conseil fédéral pendant le pic pandémique du Covid-19. Quelles en ont été les conséquences pour les réfugié-e-s et personnes en besoin de protection?

Avec l'état de nécessité, le Conseil fédéral a décidé de refouler les requérant-e-s d'asile à la frontière suisse vers le pays voisin[1]. Toutes les frontières sur la route de l'exil, c'est-à-dire ailleurs en Europe sur le chemin de la Suisse, se sont fermées de façon identique. S'en est suivie une baisse drastique des nouvelles demandes d'asile adressées à notre pays: 332 demandes en avril (dont seulement 111 demandes primaires [p. 26]), contre environ 1 100 demandes par mois pour les trois premiers mois de l'année. Ce chiffre mensuel représente la valeur la plus faible depuis au moins 1986, soit depuis plus de 30 ans.

Frontière bloquée avec la Suisse en raison de COVID-19. Passage frontalier Schmitter à Lustenau © Asurnipal

On ne peut que se demander dans quelles conditions ont vécu les personnes en demande d'asile coincées dans les pays limitrophes. En particulier, pour probablement la majorité d'entre elles, celles contraintes de rester en Italie. Non seulement des défaillances dans l'accueil des requérant-e-s d'asile sont constatées en temps ordinaire chez notre voisin transalpin, mais celui-ci a été un des pays les plus gravement touchés par la pandémie. Les personnes qui arriveront bientôt pourront témoigner de ce qu'elles ont dû endurer[2].

Mais les frontières fermées, cela signifie aussi la suspension de l'octroi de tout visa au moins jusqu'au 15 juin. Cette suspension a un impact certain pour les personnes réfugiées en raison de l'impossibilité de pratiquer le regroupement familial. Là aussi, les chiffres sont spectaculaires: durant le semestre qui précède la pandémie, le nombre d'entrées pour regroupement familial dépasse en moyenne la centaine chaque mois… alors qu'il n'y a que 13 entrées pour regroupement familial en avril 2020.

Une attente angoissante

Monsieur Mülteci* est un ancien fonctionnaire turc défendu par le Centre social protestant. Arrivé seul dans notre pays, parce que le trajet était trop dangereux pour le faire avec sa femme et ses enfants, il a rapidement reçu l'asile au mois de mars dernier. Il est considéré comme un traître par le régime d'Erdogan et est activement recherché. Dans cette situation, il y a tout à craindre pour sa famille qui vit encore en Turquie. Sa femme et ses enfants ont le droit d'entrer en Suisse au titre de l'asile familial, mais tout est suspendu en raison du Covid-19. Ils sont nombreux et nombreuses à voir l'attente du regroupement familial se prolonger et le risque de persécutions de leurs proches augmenter.

La fermeture des frontières bloque aussi l'octroi des visas humanitaires. Pour rappel, ces sésames sont accordés à des personnes qui sont directement menacées de graves persécutions. 222 visas de ce type avaient été octroyés en 2018, 172 en 2019. Il s'agit là encore de personnes vulnérables qui peuvent difficilement attendre d'être protégées, pandémie ou non.

En résumé, la porte d'entrée en Suisse a été hermétiquement close jusqu'au 15 juin. À l'heure où nous mettons sous presse, il est impossible d'affirmer que les frontières rouvriront comme avant au-delà de cette date. Les défenseur/se-s du droit d'asile doivent être vigilants, car la Confédération dispose à ce jour de toute la latitude pour invoquer les raisons de santé publique et la difficulté d'organiser des voyages. Les importantes opérations de rapatriement des citoyens suisses à partir du monde entier parallèlement mises en place ont démontré que tout franchissement de nos frontières par des êtres humains ne constituait pas le problème en soi (voir également p. 4).

On a pourtant stoppé net le droit de quelques centaines de personnes de pouvoir mettre les membres de leur famille en sécurité, ceci sans beaucoup de scrupules et pour des raisons qui n'ont sûrement rien à voir avec les enjeux de santé publique.

N'est-ce pas, Mme Keller-Sutter ?

ALDO BRINA
CSP GENÈVE

1 « L'interdiction d'entrée s'applique aussi aux requérants d'asile, qui sont refoulés à leur arrivée à la frontière suisse ou à proximité de celle-ci. » Newsletter interne du SEM du mois de mai, p. 9

2 The New Humanitarian / Heidi News | Comment le coronavirus frappe de plein fouet migrants et demandeurs d'asile en Italie, 16/25 mars 2020

* Nom d'emprunt

MAIN-D'ŒUVRE SAISONNIÈRE BLOQUÉE. UNE OPPORTUNITÉ POUR LES RÉFUGIÉ-E-S ?

Qui pour récolter les fraises ou effeuiller les vignes ? La fermeture des frontières ordonnée au printemps 2020 par les autorités européennes pour contenir la crise du Covid-19 a provoqué des incertitudes dans le monde agricole. Celui-ci craignait une pénurie de main-d'œuvre saisonnière joignant généralement la Suisse par la route depuis le Portugal, la Pologne ou la Roumanie[1] et considérée comme indispensable par les exploitant-e-s. Des avions négociés par AgriGenève ont été spécialement affrétés en avril pour faire venir des travailleurs du Portugal. Des plateformes d'annonces d'emplois[2] ont été ouvertes pour favoriser le recrutement de personnel temporaire local dans les exploitations. Et les personnes issues de l'asile ? Rares sont celles à s'y être inscrites. Elles sont pourtant employables à court et long terme. Certaines connaissent bien le domaine agricole, mais manquent d'expériences en Suisse et un emploi stable leur permettrait notamment de s'affranchir de l'aide sociale. Des mesures spécifiques ont-elles été adoptées afin de promouvoir leur participation dans l'agriculture suisse ?

Les initiatives précoronavirus

En 2015, le SEM et l'Union suisse des paysans ont lancé un projet-pilote sur 3 ans intitulé « Travailler chez le paysan ». 17 exploitations agricoles ont été sélectionnées et 30 personnes issues de l'asile ont été placées. Le bilan 2018 s'est avéré positif pour l'intégration sur le marché de l'emploi, puisque 71 % des participants ont trouvé une solution durable, « dont un peu plus de la moitié au sein de l'exploitation où ils avaient accompli leur mission »[3]. Et le bilan de souligner « la forte volonté des exploitants d'engager à nouveau des réfugiés reconnus ou des personnes admises à titre provisoire, et de recommander à d'autres agriculteurs de faire de même. » De plus, dès 2018, le secteur agricole a été intégré au projet-pilote du SEM de préapprentissages d'intégration dans une dizaine de champs professionnels. En marge de ces projets, des initiatives régionales et cantonales ont aussi vu le jour. Elles sont marquées par de grandes disparités.

Dans le canton du Jura, un programme structuré existe depuis plusieurs années, fruit d'initiatives coordonnées entre Terre d'Accueil, l'Association jurassienne d'accueil des migrants (AJAM) et les partenaires de l'agriculture, soit la chambre d'agriculture AgriJura et la Fondation Rurale Interjurassienne. Tout d'abord occupationnel, il a ensuite permis de créer des emplois rémunérés au terme d'une formation aux personnes titulaires d'un permis F et B – qui ont un accès inconditionnel au marché du travail. Les agriculteurs bénéficient ainsi

1 *Le Temps,* « Le sort incertain des saisonniers dans la pandémie », Richard Etienne, 15 mai 2020

2 www.agrix.ch – voir aussi www.sbv-usp.ch/fr/service/placement-de-la-main-doeuvre

3 Haute école spécialisée bernoise, Évaluation globale 2018 – Projet-pilote « Travailler chez le paysan 2015-2018 », 8 mai 2018

© Nahuel Berger / World Bank

toute l'année d'une main-d'œuvre formée et les personnes issues de l'asile d'un tremplin pour leur intégration en Suisse.

À Neuchâtel, une mesure spécifique d'emploi dans l'agriculture, destinée aux détenteurs de permis B réfugiés et de permis F, a été lancée en 2016, mais n'a pas été reconduite pour des raisons de diversification des projets d'intégration, entre autres. Le Service de la cohésion multiculturelle (COSM) souligne que ces mesures, largement soutenues par le secteur agricole, ont contribué à ébranler certaines idées reçues, témoignant de la volonté des personnes issues de l'asile à être actives. « Les agriculteurs et viticulteurs ont fait part d'une certaine responsabilité sociale, pas que professionnelle », ajoute le COSM.

QUI A LE DROIT DE TRAVAILLER ?

TOUT LE MONDE !

Les demandeurs d'asile (permis N) sont autorisés à travailler dès leur attribution à un canton. Ils doivent obtenir une autorisation cantonale de travail. Si l'accès à certaines branches économiques peut être limité, l'agriculture n'en fait pas partie.

Tous les autres permis (F et B réfugiés) ont un accès inconditionnel au marché du travail.

> asile.ch/memots/

Canton peu agricole, Genève a tenté d'appliquer le programme fédéral avec quelques engagements avant la crise sanitaire, mais sans grand succès. L'habitude de collaborer avec les mêmes travailleurs saisonniers ou les qualifications des personnes réfugiées peuvent constituer des obstacles à l'embauche. « Pour avoir des mesures spécifiques, il faut qu'il y ait une demande spécifique », souligne Metin Turker, du Bureau de l'Intégration des étrangers (BIE). François Erard, directeur d'AgriGenève, relève quant à lui la pénibilité des travaux agricoles, qui requièrent investissement et constance, des qualités difficiles à trouver sur le marché du travail. En préapprentissage d'intégration (PAI), pourtant, les personnes issues de l'asile démontrent souvent plus de motivation que les autres, observe-t-il.

Dans les cantons de Vaud et Fribourg, les premières initiatives sont aussi restées au stade de projet. Les habitudes, à nouveau, la loyauté envers le personnel saisonnier, les obstacles liés aux déplacements ou à la communication. Lionel Gfeller, de Prométerre dans le canton de Vaud, souligne qu'il y a pourtant eu « de belles histoires parmi les agriculteurs qui ont engagé des personnes réfugiées ».

Le secteur reste un petit employeur pour les personnes issues de l'asile à Fribourg: parmi celles qui travaillent, seuls 5 % sont dans le domaine agricole, loin derrière les 35 % de la restauration. En outre, Frédéric Ménétrey, directeur de la Chambre fribourgeoise d'agriculture, fait part d'un manque de connaissances claires sur la législation suisse: qui peut travailler exactement ?

Selon lui, un programme bien structuré, chapeauté par les autorités ou les services d'intégration et proposant des solutions aux obstacles légaux, linguistiques ou administratifs, permettrait aux agriculteurs d'envisager cette option de manière plus globale et durable.

Et à l'heure de la crise sanitaire ?

La crise sanitaire n'a finalement eu qu'un faible impact sur l'engagement de personnes issues de l'asile. Dans la plupart des cantons, les anciens schémas ont prévalu, privilégiant le recours aux saisonniers habituels. À Genève, l'Hospice général a été sollicité par AgriGenève pour combler d'éventuels manques, sporadiques. Ces démarches n'ont pas abouti dans le cadre de la pénurie, mais « des discussions sont en cours pour établir une collaboration, hors période de crise sanitaire » assure Bérengère Gautier, responsable du Pôle insertion intégration de l'Hospice général. Le canton de Fribourg a continué à se baser sur les contacts déjà existants afin de promouvoir l'emploi de personnes issues de l'asile. Cela a permis l'implication de près de 20 personnes pendant la crise du Covid-19. Idem dans le canton du Jura, où ce résultat est significatif pour la taille du canton. Et dans le canton de Vaud, l'EVAM a identifié les personnes susceptibles de s'insérer dans le monde professionnel agricole et a contacté des exploitations, mais les quelques manques de main-d'œuvre ont vraisemblablement été rapidement comblés par les résidents suisses sans emploi et les réseaux des agriculteurs.

Une occasion à ne pas manquer ?

Cette période a été révélatrice d'un manque d'information dans certains secteurs économiques, et peut-être d'engagement des différents acteurs pour favoriser l'emploi des personnes résidentes en Suisse. La période post-crise pourrait être l'occasion d'offrir un souffle nouveau aux habitudes des chambres d'agriculture – et d'autres secteurs économiques – et de nouvelles pistes de travail aux acteurs de l'intégration…

ORPHÉE MOUTHUY

HÉBERGEMENT

GESTION DE LA PANDÉMIE DANS LES CENTRES COLLECTIFS : MISSION IMPOSSIBLE ? !

Alors que le mot d'ordre du Conseil fédéral reste, y compris après le déconfinement, de « maintenir ses distances », les conditions de vie et les espaces restreints dans les centres d'asile ne permettent toujours pas à leurs habitant-e-s de se protéger contre la pandémie.

Le 28 mai 2020, une campagne de dénonciation a été lancée au niveau suisse par Solidarité sans frontières (SOSF) et les Juristes démocrates de Suisse (JDS). Elle est assortie d'un manifeste et de très nombreux témoignages et vidéos de personnes concernées attestant de la promiscuité et du manque de moyens d'hygiène à disposition, notamment dans les centres zurichois (p.8).

Parallèlement, une plainte pénale a été déposée par les deux organisations et plusieurs personnes hébergées dans les centres de renvoi du canton de Zurich contre la Direction de la sécurité et le service social zurichois, ainsi que la société privée ORS Service AG. Il leur est reproché d'avoir insuffisamment respecté leur devoir de protection et les recommandations de la Confédération pour endiguer la pandémie de coronavirus dans les centres de renvoi, et d'avoir violé diverses dispositions du code pénal suisse et de l'ordonnance Covid-19. Sont dénoncées l'exposition (mise en danger de la vie ou de la santé d'autrui), les lésions corporelles par omission, la contrainte et la violation de la loi sur les épidémies.

Un modèle problématique

Si la situation à Zurich est particulièrement tendue (voir p.11), suscitant de nombreux articles de presse et la réaction outrée du Conseiller d'Etat responsable du dossier Mario Fehr mi-juin (*NZZ*, « Das sind Fake News », 13.06.20), c'est

Droit de rester Neuchâtel, action devant le centre de Boudry

tout le système d'asile et d'hébergement collectif renforcé ces dernières années avec la nouvelle procédure d'asile que questionne la pandémie (p.9). La logique des autorités étant d'héberger provisoirement, impossible pour elles de protéger les résident-e-s dans le cadre donné, en particulier lorsque cuisines et sanitaires sont communs. Déjà peu enclins à la transparence, les responsables de ces lieux se retranchent derrière leur vérité et leurs murs, isolant davantage les habitant-e-s des regards extérieurs.

La symbolique est forte: lorsque, le 29 mai 2020, le collectif *Droit de rester Neuchâtel* a démarré une action destinée à faire écho à la campagne « nous dénonçons » devant le Centre fédéral de Boudry (CFA), les habitant-e-s leur ont raconté avoir eu l'interdiction de sortir et les stores automatisés ont été descendus pour les empêcher d'assister à l'action. « Cela dénote, avec la lumière la plus crue, les pratiques régulières du SEM en matière de gestion des CFA mais globalement des droits les plus élémentaires », relève *Droit de rester* dans un communiqué.

Quid en cas de deuxième vague ?

Alors que la pression liée à la pandémie se réduit, la perspective d'une deuxième vague doit amener les autorités – fédérales, cantonales et communales – à évaluer objectivement, outre leur gestion de la crise sanitaire, les conditions de vie faites aux personnes issues de l'asile actuellement considérés comme des êtres humains de seconde zone. Et d'en tirer les leçons. Face au virus, nous sommes tous égaux: protéger les réfugié-e-s, quelle que soit leur situation administrative, c'est protéger l'ensemble de la population.

SOPHIE MALKA

TÉMOIGNAGES DES CENTRES D'HÉBERGEMENT

Des habitant-e-s de centres d'asile du canton de Zurich témoignent des conditions dans lesquelles ils vivent durant la pandémie de Covid-19. Les témoignages couvrent la période du 16 mars au 5 avril 2020 et ont été rédigés par des adultes et des jeunes.

Pas de désinfectant

Centre de renvoi – Adliswil, 21 mars 2020
« La nuit dernière, les personnes âgées ont été emmenées au centre de Bülach. Nous avons demandé du désinfectant, mais ils ont répondu qu'il n'y en avait pas assez. Nous n'en avons encore reçu aucun ».

Maintenir la distance dans une chambre à huit?

Centre d'aide d'urgence – Kemptthal, 25 mars 2020
« Vous nous dites de garder nos distances à cause du coronavirus, alors que nous vivons dans une pièce de 6 à 8 personnes. Comment pouvons-nous garder nos distances ? Quelqu'un peut-il nous le dire ?

9 personnes dans une chambre – 3 de plus qu'avant

DZ Hinteregg – 23 mars 2020
« Avant le virus, nous étions 6 personnes dans une chambre. A présent nous sommes 9. Je sais que nous ne devrions pas nous plaindre. Mais c'est vraiment grave, triste et inhumain. Le Parlement et les institutions qui décident du sort des réfugiés nous ont oubliés. »

> Vers le site du manifeste: wir-klagen-an.ch

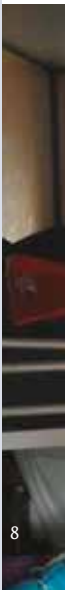

« L'ÉPIDÉMIE AURAIT ÉTÉ PLUS FACILE À GÉRER SI LES PERSONNES MIGRANTES AVAIENT ÉTÉ LOGÉES EN APPARTEMENT… »

Comment le confinement a-t-il été vécu dans les foyers collectifs, où sont hébergées la plupart des personnes en procédure d'asile, voire ayant déjà obtenu un statut, comme c'est le cas dans les cantons de Vaud et de Genève ? Qu'est-ce que cette situation, extraordinaire, a révélé de la prise en charge des personnes relevant de l'asile et quelles leçons tirer de cette situation pour améliorer leurs conditions de vie et leur intégration ? Alors que la vie reprend son cours, nous avons pu recueillir les impressions d'un assistant social de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), où sont hébergées les personnes issues de l'asile dans le canton de Vaud.[1] Il tient à rester anonyme. (réd.)

Dans l'ensemble, je dois dire que la prise en charge sanitaire dans les lieux collectifs a été correcte. Il n'y a pas eu de réelle explosion de cas. Celles et ceux qui en avaient besoin ont été soignés. Mais les mesures sans doute nécessaires pour lutter contre le virus ont eu des conséquences néfastes pour la vie déjà difficile dans les foyers. Promiscuité, manque d'intimité, contrôle social exercé par le personnel de l'EVAM, notamment par les agents de sécurité: le confinement a amplifié les problèmes préexistants.

L'adaptation de l'organisation des sanitaires communs a favorisé des conflits entre les résident-e-s par exemple. En

1 Sur la base de ce témoignage, *Droit de rester Lausanne* a publié un article sur son blog.

temps normal, l'hébergement d'une mère et de son enfant de quatre ans dans une chambre de 12 m² est problématique. Imaginez avec le confinement ! L'enfant ne peut se dépenser suffisamment en journée, il pleure toute la nuit, la mère est épuisée.

J'ai également eu l'impression que les résident-e-s des foyers ont été déresponsabilisés et privés de leur autonomie pour faire face à la pandémie. Ainsi, des surveillants rationnaient le gel hydroalcoolique ou les produits de nettoyage.

Pour nous, qui accompagnons les résidents, nous avons fait comme tout le monde: on a bricolé avec plus ou moins de succès. Je suis cependant gêné, aujourd'hui, par l'absence de réflexion de fond sur le concept même de foyer pour migrants-e-s. La crise devrait à mon sens servir de révélateur de l'absurdité de ce type d'hébergement et favoriser l'accès à un logement individuel des personnes issues de l'asile.

Je m'explique: en Suisse, les hébergements collectifs sont généralement prévus pour répondre aux besoins spécifiques d'une population: EMS pour les personnes âgées ou structures pour personnes souffrant de graves troubles psychiques, foyers pour mineur-e-s en danger. Les seules exceptions sont la prison - pour des raisons pénales – et les centres d'accueil pour migrants.

Préjugés institutionnels

Pour ces derniers, les objectifs dépendent des statuts des personnes concernées. Mais sont-ils justes ? Et quels sont leurs impacts réels ?

Dans le canton de Vaud, le cadre légal prévoit un hébergement collectif à bas seuil pour les personnes à l' « aide d'urgence ». La visée est alors purement répressive. En fermant aux personnes déboutées de l'asile l'accès aux logements individuels (appartements), les autorités souhaitent les dissuader de s'installer en Suisse.

Pour celles et ceux qui sont au bénéfice d'un permis N (demande d'asile en cours) ou F (admission provisoire), le guide d'assistance de l'EVAM prévoit entre autres pour l'obtention d'un logement individuel des critères tels que « l'existence d'un revenu stable », le « comportement, collaboration et intégration » et « l'aptitude à vivre en logement individuel ». Le préjugé sous-entendu est flagrant. Certains requérants d'asile sont perçus comme intrinsèquement ou culturellement inaptes à la vie normale dans notre société.

L'intégration en question

La réalité démontre l'absurdité de cette position: les personnes qui obtiennent le statut de réfugié (permis B) ne sont pas prises en charge par l'EVAM, mais par le Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR) qui ne dispose d'aucun logement collectif. Sauf exception liée à leur état de santé, elles sont donc toutes logées en appartement indépendamment de la perception qu'ont les autorités de leur « intégration » ou de leur « comportement » ou de la durée de leur séjour en Suisse. Leur donner accès à un appartement a pour but d'accélérer leur inclusion dans la société. Sachant qu'une majorité des personnes issues de l'asile recevront au final une protection, l'accès à un logement individuel devrait à mon sens être préconisé.

Or, pendant ce temps, l'EVAM continue de résilier des baux d'appartements. L'épidémie aurait pourtant été plus facile à gérer pour tout le monde si toutes les personnes migrantes étaient logés en hébergement individuel...

UNE LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT DES REQUÉRANT-E-S D'ASILE

Depuis l'entrée en vigueur de la restructuration de l'asile en mars 2019, instituant des procédures d'asile accélérées dans de grands centres fédéraux, créer et maintenir du lien avec les personnes en procédure d'asile relève d'une course d'obstacle pour la société civile. Et ce, malgré un mandat clair du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Selon l'article 7 de l'ordonnance du DFJP relative à l'exploitation des centres de la Confédération, « le SEM prend des mesures organisationnelles pour encourager les échanges entre les requérants d'asile et les personnes à protéger, d'une part, et les acteurs de la société civile, d'autre part. » La pandémie n'a pas arrangé les choses.

Les conditions-cadres pour les activités de la société civile dans les centres fédéraux d'asile sont mauvaises. Les horaires de sortie pour les résident-e-s sont limités, les centres sont parfois très isolés et ne sont généralement pas accessibles au public. Les bénévoles ne peuvent y entrer que dans le cadre de projets approuvés par le SEM et les critères à remplir varient d'un endroit à l'autre. Les bénévoles des différents

© Esther Narbaud pour ARAVOH

centres décrivent la collaboration avec les responsables des centres comme bonne à difficile, voire extrêmement compliquée. Certain-e-s responsables soutiennent autant que possible l'échange entre les personnes en procédure et la population locale. Mais beaucoup préfèrent isoler les requérant-e-s du « monde extérieur » et rendent le travail bénévole plus difficile, voire le sabotent. Dans certains contrats, le SEM est appelé « mandant » et les bénévoles « mandataires » : exemple anecdotique, mais éloquent, du manque de compréhension de ce que signifie réellement l'engagement de la société civile, par essence indépendant.

On observe donc deux problèmes fondamentaux. D'une part, la réglementation tend à contrôler et compliquer l'engagement de la société civile dans les centres fédéraux. D'autre part, il manque des normes standard contraignantes au niveau fédéral. Cela conduit à des inégalités de traitement – inacceptables – entre les centres, dont pâtissent bénévoles et personnes en procédure d'asile.

Le coronavirus, une opportunité de changement ?

Le coronavirus a contraint la plupart des bénévoles à cesser leurs activités, laissant les habitant-e-s des centres confrontés à un fort isolement. Très vite, de sévères manquements ont été rendus publics[1] : espaces exigus, isolement insuffisant des personnes testées positives au virus, intimidations envers le personnel d'encadrement, manque de savon et de désinfectant – pour n'en citer que quelques-uns. Contestant ces rapports, les autorités fédérales et cantonales ont assuré avoir pris des mesures pour garantir le respect des règles de distances et d'hygiène.

Les bénévoles et les ONG ont fait part de leur grande indignation devant le manque de protection sanitaire des personnes hébergées dans ces centres. Au niveau national, une pression politique et médiatique a été mise en place - malheureusement avec peu d'effet. Au niveau local, les bénévoles ont tenté de soutenir les habitant-e-s des foyers en confectionnant des masques, en distribuant du savon et du désinfectant, mais aussi par des petits cadeaux comme des paniers de Pâques. Mais même ces actions n'ont pas été les bienvenues partout. Le 1er avril, ORS Service AG a diffusé un communiqué de presse intitulé « L'encadrement dans les centres d'asile est entravé par les actions des organisations bénévoles » [2]. L'ORS y accuse les acteurs et actrices de la société civile zurichois d'avoir provoqué des troubles et entravé le travail déjà difficile du personnel d'encadrement en distribuant du désinfectant et du savon. Le communiqué de presse omet de signaler que les requérant-e-s, de même que les employés d'ORS, se sont tournés vers les organisations bénévoles pour requérir de l'aide. L'ORS a rejeté publiquement et de manière injustifiée sur les bénévoles la responsabilité de ses propres manquements – un scandale.

L'après-coronavirus : business as usual ?

Lorsque le nombre de cas testés positifs au coronavirus a chuté et que la société est revenue à une certaine normalité, les bénévoles ont cherché à reprendre leurs activités au sein des différents centres fédéraux d'asile. Leurs retours montrent que la crise sanitaire n'a rien changé aux inégalités de traitement. Certains groupes ont pu redémarrer leur action dès le mois de mai, en accord avec le SEM et les organismes en charge de

1 SRF, Coronavirus : Exit-Strategie, Asylwesen, Spargelernte, 01.04.20

2 ORS, *Betreuungsarbeit in Asylunterkünften wird durch Aktionen von Freiwilligenorganisationen erschwert*, 01.04.20 (en allemand)

© Esther Narbaud pour ARAVOH

l'exploitation du centre, à la satisfaction de toutes les parties prenantes. Si dans certains cas, ils ont continué à pouvoir compter sur le soutien des responsables des centres, sur d'autres sites en revanche, les conditions se sont détériorées. Alors que le danger était presque écarté d'un point de vue épidémiologique, le coronavirus a été utilisé comme excuse par les dirigeant-e-s pour maintenir la société civile loin des centres et de leurs habitant-e-s, laissant traîner les demandes d'autorisation de reprise d'activité. Une attitude absolument inacceptable:

Premièrement, la présence de la société civile joue un rôle extrêmement important dans ces grands bâtiments collectifs impersonnels. Loin d'être une « menace », les bénévoles apportent une contribution importante à la santé des réfugié-e-s, à la prévention des violences, à l'intégration et au respect de l'État de droit dans les procédures d'asile, entre autres.

Deuxièmement, un mandat officiel a été établi. Ce mandat doit être rempli dans tous les centres fédéraux – avant, pendant et après les périodes de crise.

LAURA TOMMILA
DIRECTRICE ZIAB / SCCFA

Traduit de l'allemand par Orphée Mouthuy

Depuis 2015, la SCCFA « Société civile dans les centres fédéraux d'asile » soutient l'engagement de la société civile dans et autour des centres fédéraux d'asile, et s'engage pour un hébergement conforme aux droits fondamentaux et aux droits humains.

> plattform-ziab.ch

CHRONIQUE »

ÉRYTHRÉE. L'EUROPE ACCUSÉE DE FINANCER LE TRAVAIL FORCÉ

La Fondation des droits de l'homme pour les Érythréens, basée aux Pays-Bas, a déposé une plainte contre l'Union européenne (UE) en mai 2020, l'incriminant de financer le travail forcé en Érythrée. En cause : les investissements du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique dans des chantiers majoritairement menés par des personnes enrôlées de force pour un service militaire indéfini, avec des salaires quasi inexistants. La Suisse est associée à ce fonds d'urgence pour l'Afrique, qui a comme but premier de freiner la migration africaine vers l'Europe. Or, le règlement de l'UE interdit « tout soutien à d'éventuelles violations des droits humains ». La plainte demande aux organes concernés de l'UE de reconnaître ces financements comme illégaux et de les stopper. Les justifications, que les dirigeants européens invoquent en réponse aux critiques déjà émises, semblent jusqu'ici hasardeuses.

Depuis quelques années l'Érythrée a entamé un mouvement d'ouverture vis-à-vis des soutiens extérieurs au sein de ce pays africain en main du même régime dictatorial depuis son indépendance. Des délégations européennes se sont rendues sur place pour négocier et contempler dans des circuits très contrôlés par les autorités l'état actuel des choses. L'Union européenne soutient financièrement des projets sur place à travers l'utilisation du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique, doté de 4,6 milliards. Conçu en 2015 lors d'une augmentation du nombre de demandes d'asile en Europe, ce fonds a comme finalité une réduction des migrations vers l'Europe. Selon *Radio France International (RFI)*, concernant l'Érythrée spécifiquement, les chantiers dévoilés en 2018 sont financés à hauteur de 20 millions de francs en 2019, et 60 millions en 2020.

Une sommation en 2019, puis une plainte contre l'UE en 2020

Or pour la Fondation des droits de l'homme pour les Érythréens, cette aide finance des chantiers où travailleraient des conscrits enrôlés de force et mal (ou non) rémunérés. Malgré les changements récents, le régime autoritaire d'Issayas Afewerki ne donne pas de signe de relâchement envers sa population. Le rapport 2019 de Human Rights Watch énumère encore de nombreuses exactions contre les droits humains et dénonce également le financement de ces chantiers par l'UE. En particulier à travers ce système de milice forcé qui enrôle hommes et femmes dès leur majorité, et par-

© Sailing Nomad

fois plus jeunes, pour des travaux nationaux sans véritable compensation financière ni limite de temps formelle. Les figures opposantes au régime sont muselées, emprisonnées ou trouvent comme seule échappatoire la fuite du territoire. Un reportage auprès de l'énorme diaspora érythréenne vivant de l'autre côté de la frontière en Éthiopie, paru dans *Mondiaal News* (01.11.2019) estime que « l'argent européen maintient simplement la dictature en place ». Autrement dit: « l'Europe n'arrête pas la migration d'Érythrée, elle [en] prépare le terrain ».

Selon la Fondation, ce sont précisément des personnes enrôlées contre leur gré qui travaillent sur des chantiers titanesques, cofinancés par l'Union européenne dans le cadre de ce fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique. Elle s'était déjà adressée aux autorités européennes en avril 2019 pour dénoncer ces faits (RFI). L'UE s'était alors défendue de toute responsabilité. Reconnaissant « que l'Érythrée n'accepte aucune condition sur l'octroi des fonds », elle estimait que les salaires étaient versés, vu que l'argent était touché par des entreprises érythréennes directement. Or, ces arguments ont comme source directe le gouvernement érythréen. Selon les informations invoquées par la Fondation, les sous-traitants érythréens en charge des chantiers sont des sociétés appartenant au parti unique érythréen. Ce qui permet de mettre en doute leur indépendance.

Restés lettre morte, les arguments de la Fondation ont cette fois été formulés sous forme de plainte déposée le 13 mai 2020 auprès du tribunal de grande instance d'Amsterdam. Un dossier de 30 pages demande à l'UE de reconnaître ce soutien comme illégal et de le stopper.

La Suisse y est associée

Un article paru dans Le Temps le 22 janvier 2020 révélait que la Suisse était associée à ce fonds. Si les autorités helvétiques disent avoir émis des critiques sur le programme érythréen, insistant sur la nécessité d'une surveillance étroite, leur contribution participe dans les faits à ces chantiers ayant potentiellement recours au travail forcé. L'article évoque celui nommé « de la route de la paix » permettant d'améliorer l'accès à la mer pour la très enclavée Érythrée. Le responsable de ce fonds pour la Suisse affirmait ne « financer que le matériel ».

Une assurance peu fiable, si l'on en croit l'UNOPS, un bureau onusien chargé par l'UE de contrôler l'utilisation du fonds, pour qui il n'est pas possible d'effectuer la surveillance de manière indépendante. Selon l'article du Temps, des membres de la Commission européenne avaient finalement rétorqué: « Le gouvernement a indiqué qu'il était prêt à démobiliser les conscrits une fois que les conditions le permettront. Il faut que la création d'emplois soit suffisante. Cela ne peut se produire du jour au lendemain. Se retirer serait contre-productif [...] »

On le voit, les arguments avancés par les représentant-e-s de la Suisse ou de l'Union européenne ne tiennent pas la route. Et leur responsabilité reste entière. Pensaient-ils, pensaient-elles, que la crainte de l'arrivée de nouveaux ressortissant-e-s érythréen-ne-s en quête de protection suffirait à faire tolérer des alliances et financements inavouables ? C'était faire fi d'une diaspora érythréenne intimement soudée et organisée pour faire front face à un régime totalitaire qui rend exsangue tout un peuple encore à sa merci. Cette plainte vient rappeler leur présence essentielle et leur ténacité exemplaire.

GIADA DE COULON

Documents clés

- 13.05.2020 Communiqué de presse relatif au dépôt de la plainte par Foundation Human Rights for Erythreans : « Eritrean organisation summons the EU for use of forced labour »
- 14.01.2020 Rapport publié par Human Rights Watch « Eritrea: Events of 2019 »
- 01.04.2019 Lettre de sommation envoyée à l'Union européenne « Foundation Human Rights for Eritreans / European Union »

« RETOUR EN DICTATURE »
ENQUÊTE SUR LA PRATIQUE SUISSE

Il est possible de rentrer en Érythrée sans craindre une répression trop grave, assènent depuis plusieurs années les autorités helvétiques décidées à faire baisser le nombre de ressortissant-e-s érythréen-ne-s habitant en Suisse. Forte du constat que cette affirmation ne repose sur aucune information fiable sur les conditions du « retour en dictature », une équipe de journalistes et chercheurs suisses alémaniques a mené une vaste enquête publiée en avril 2020. En 3 volets, elle est diffusée sur les sites *Republik* et *Reflekt*, leurs médias respectifs. Elle retrace et relate le parcours de 5 personnes reparties de Suisse et les difficultés endurées sur place. Leurs constats sont sans appel. D'une part les exactions contre la population restent la norme en Érythrée. D'autre part, la politique menée par la Suisse de non-reconnaissance des motifs de persécutions n'engendre pas les retours volontaires espérés. Elle induit une marginalisation et un report de l'accueil de la diaspora érythréenne sur les autres pays européens : 1 500 d'entre elles ont disparu des recensements suisses.

La communauté érythréenne de Suisse est depuis plusieurs années mise à mal par une politique d'asile fermée à voir une diaspora s'agrandir sur son territoire, faisant fi des besoins de protection de ses membres. En juillet 2018, le Tribunal administratif fédéral (TAF) donnait un tour de vis décisif à la précarisation de leur séjour. Le TAF avait jugé que les renvois étaient en principe licites et exigibles y compris pour les personnes qui risquaient d'être enrôlées dans le service national à leur retour (arrêt E-5022/2017), alors même que celui-ci était largement considéré comme du « travail forcé ». Cette décision ne reposait sur aucun changement au sein de ce pays tenu d'une main de fer par le dictateur Afewerki depuis son indépendance (1993). Cela la Suisse le sait. Mais préfère postuler que sans preuve contraire le retour au pays est considéré comme sûr[1].

C'est à partir de ce constat d'ignorance, ou même d'aveuglement volontaire à Berne, que l'enquête menée conjointement par des membres du collectif *Reflekt* et du média *Republik* a démarré. L'article « Zurück in die Diktatur » cherche à lever le voile sur l'inenvisageable retour de cette vaste diaspora et par conséquent son « errance en Europe » si aucun accueil pérenne ne lui est fait. La grande difficulté consiste à recouper les sources vu qu'il n'y a pratiquement pas de témoins accessibles ou de preuves des événements en Érythrée.[2]

1 « De l'interprétation des risques en cas de renvoi : agitation chez les juges du TAF » Sophie Malka, Vivre Ensemble 164, septembre 2017

2 « La guerre des sources » Damian Rosset, Vivre Ensemble 164, septembre 2017

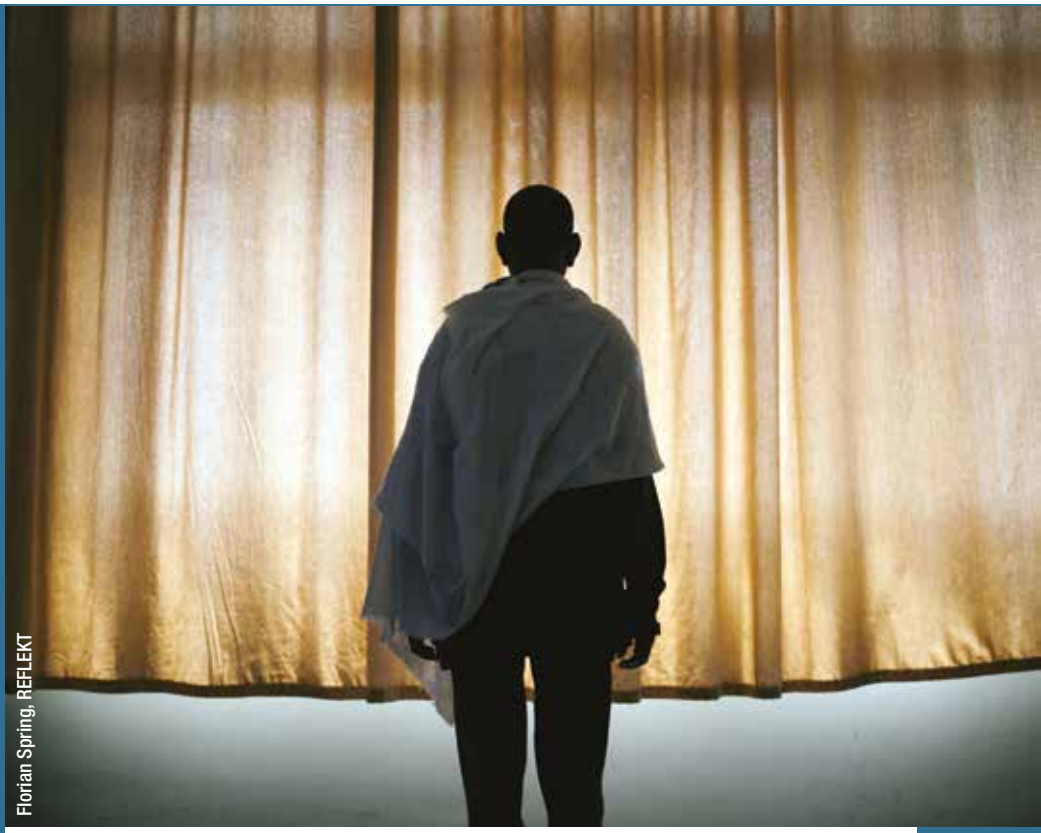

Florian Spring, REFLEKT

Sachant que la parole est très contrôlée sur place, ils se sont rendus en Éthiopie voisine afin de récolter les paroles d'exilé-e-s. (restituées dans des vidéos YouTube) ayant fui entre 2016 et 2019. Leurs témoignages concordent sur le fait qu'un retour en Érythrée peut être problématique. Deux des rapatriés, Tesfay et Yonas (les deux noms ont été changés), n'ont pas obtenu l'asile en Suisse. Ils sont retournés en Érythrée et ont ensuite fui leur pays une seconde fois. À son arrivée en Érythrée, Yonas dit avoir été emmené en voiture dans un appartement par des membres des services secrets. Il y a été détenu, interrogé à plusieurs reprises et torturé. En contraignant – par son refus de les protéger – les personnes à retourner en Érythrée, la Suisse pourrait être coupable de violation de l'interdiction de la torture prévue à l'art. 3 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et l'art. 3 de la Convention contre la torture (CCT). Plusieurs plaintes sont actuellement à l'examen auprès d'organes onusiens.

Tous les témoignages recueillis évoquent le service national, les séquestres en prison, sans jugement. Les sanctions sont prononcées de

manière arbitraire et sans confirmation écrite. Tous décrivent l'horreur d'un régime répressif et autoritaire qui ne laisse aucune place à la dissidence.

« Dans la prison à Massawa, il faisait très chaud. Nous étions en sous-vêtements pendant la journée. La chaleur était brutale. On était dans un endroit entouré de murs, avec une porte, mais sans toit. J'ai d'abord passé trois ou quatre jours dans une petite pièce très sale. Ça sentait mauvais et il y avait des excréments. Il n'y avait pas d'endroit pour dormir, pas de matelas ni de couverture. »

(Traduit de l'allemand au français par Karin Povlakic)

« Zurück in die Diktatur » comporte également un volet sur la situation des personnes exilées d'Érythrée qui se retrouvent en Suisse à l'aide d'urgence, suite au refus de leur demande d'asile ou à la levée de leur admission provisoire. Elles expriment la pression inutile dans laquelle cette précarisation des conditions de vie les place, car il leur est inimaginable de retourner en Érythrée. Elles se voient contraintes de rester bloquées dans un régime qui ne leur autorise aucun statut légal.

Les auteurs de ce vaste rapport le disent: « Le SEM ne peut pas présenter un seul cas documenté d'un Érythréen émigré illégalement qui est resté impuni après son retour. » Leur enquête tend à prouver que le contraire est par contre attesté. Reste à savoir à qui revient le fardeau de la preuve.

GIADA DE COULON

Le « Comptoir des médias » : pour un traitement journalistique de l'asile de qualité

Le projet du Comptoir des médias consiste à assurer une veille de l'actualité de l'asile en Suisse. Si intervenir auprès des journalistes et rédactions lorsque des erreurs ou glissements sont identifiés est important, nous avons à cœur de valoriser les travaux d'enquête ou reportages de qualité (voir également p.24). Nous privilégions l'information qui traite de thématiques autres que les faits divers concernant les personnes migrantes et qui donne la parole aux personnes concernées. « Zurück in die Diktatur » représente un travail essentiel à la compréhension de la situation en Suisse et en Érythrée. Nous vous en proposons ici un aperçu, à défaut de pouvoir le traduire dans son intégralité en français. > asile.ch/comptoir-des-medias

SUISSE

27 février

Fouiller les téléphones portables des demandeurs d'asile ? Un avant-projet de loi, mis en consultation, veut donner au SEM la possibilité de saisir les données des téléphones portables des requérant-e-s d'asile à des fins d'identification, lorsque la personne ne peut prouver son identité par d'autres moyens. Testée en Allemagne, la mesure s'est révélée inefficace et coûteuse. Dans une phase pilote menée dans deux centres fédéraux en Suisse, un surcroît de travail a été constaté. De plus, le rapport explicatif du projet de loi indique qu'une extension au niveau national requerrait des ressources supplémentaires que le SEM ne peut chiffrer avec exactitude. La protection des données est également sérieusement écornée.

12 mars

Délit de solidarité. Norbert Valley a été acquitté. Le pasteur a comparu devant la justice pour avoir porté assistance à un jeune Togolais en l'hébergeant dans un local d'église en 2016 et 2017. Le juge a décidé que cette aide ponctuelle n'était pas suffisante pour être condamnée. La décision est survenue peu après le rejet par le Conseil national de l'initiative «En finir avec le délit de solidarité». Elle montre la marge de manœuvre qu'ont les juges, mais aussi le poids de l'article 116 de la LEI, qui condamne le délit de solidarité sans distinction entre passeurs cherchant le profit et personnes agissant par volonté d'aider.

19 mars

Le Conseil fédéral ouvre la consultation sur l'augmentation du financement par la Suisse de Frontex, l'agence européenne pour le contrôle des frontières. L'UE a décidé d'accroître massivement les moyens attribués. Elle espère renforcer la sécurité de ses frontières extérieures. La contribution suisse augmentera progressivement de 14 millions actuellement jusqu'à 75 millions de francs par année en 2024. Dans une prise de position, les quatre Centres sociaux protestants (CSP) s'y opposent, estimant que les mesures prévues par l'UE n'offrent pas assez de garanties quant au respect des droits fondamentaux et accentuent les risques encourus par les réfugié-e-s.

26 mars

Plusieurs organisations et associations suisses demandent aux autorités fédérales de suspendre les procédures d'asile, à l'instar des autres procédures juridiques, en raison des mesures liées au Covid-19. Outre les auditions, qui mobilisent divers acteurs (juristes, médecins, interprètes, fonctionnaires, greffiers-e-s) et imposent des déplacements contraires aux recommandations sanitaires, les procédures d'asile ne relèvent d'aucune urgence. Elles imposent un stress supplémentaire pour les requérant-e-s, alors que le nombre de requérant-e-s d'asile a par ailleurs chuté avec la fermeture des frontières et les retours dans les pays d'origine ne sont pas possibles. Le SEM a suspendu les auditions durant une semaine pour mettre en place des plexiglas dans les salles d'auditions. Des mesures jugées insuffisantes.

2 avril

Genève vide le centre de détention administrative de Frambois. Le canton de Berne a également procédé à la libération de 14 personnes dont l'exécution du renvoi n'était plus possible en raison de la pandémie du coronavirus.

2 avril

Avec la fermeture des écoles dans la lutte contre la propagation du Covid-19, l'accès à un ordinateur est devenu essentiel pour la formation des jeunes. À l'appel de l'association Yojoa à Genève, plusieurs personnes ont donné ou prêté leurs ordinateurs portables, qui ont été désinfectés et amenés au foyer de l'Étoile, qui héberge des requérants d'asile mineurs non accompagnés et jeunes adultes.

16 avril

Des associations et partis alertent les autorités fédérales quant aux conséquences du confinement pour les personnes précaires qui ont perdu leur emploi. Une lettre ouverte demande notamment que la fin d'une activité ne soit pas un motif de non-renouvellement d'un permis de séjour ou de refus de régularisation. Les opérations de distribution de colis alimentaires ont créé de longues files d'attente dans toute la Suisse, attestant de la précarité dans laquelle vit une partie de la population.

20 avril

Assigner un requérant d'asile à un centre spécifique ne constitue pas une privation de liberté. Dans un arrêt rendu le 20 avril 2020, le TAF rejette le recours d'un requérant d'asile qui contestait son assignation en mars 2019 au centre spécifique des Verrières, entre-temps fermé. Il estime néanmoins qu'une telle décision doit pouvoir être sujette à recours dans les

30 jours, et non uniquement dans le cadre de la décision finale sur l'asile, lorsque celle-ci dure au-delà d'un mois. ATAF du 20 avril 2020 – F-1389/2019

29 avril

Une pétition, munie de 10 000 signatures, demandant que la Suisse accueille 200 mineurs non accompagnés actuellement bloqués dans des camps en Grèce, a été remise à la Chancellerie fédérale. Les pétitionnaires estiment que l'offre du SEM d'accueillir 22 MNA est insuffisante: les conditions de vie dans les camps sont inhumaines et la Suisse dispose des infrastructures nécessaires pour accueillir davantage de mineurs, qu'ils aient ou non de la famille en Suisse. Ils rappellent qu'accueillir des MNA de Grèce relève d'une obligation du règlement Dublin, et non pas d'un geste humanitaire comme le prétend le Secrétariat d'État aux migrations.

EUROPE

21 février

La CourEDH a rendu une décision validant les « refoulements à chaud » faits par l'Espagne à Ceuta et Melilla. Estimant que l'Espagne n'a commis aucune violation, elle entérine ainsi l'impossibilité de déposer une demande d'asile en cas de franchissement irrégulier de la frontière et légitime les pratiques des gardes-frontière espagnols et marocains. Migreurop, entre autres, dénonce le fait que certaines personnes, traquées par les autorités marocaines, ne peuvent franchir la frontière légalement et accéder aux bureaux d'asile espagnols. Le réseau craint une généralisation des pratiques de refoulement violentes, contraires au droit international.

27 mars

Des associations et défenseurs des droits humains, dont Alarm Phone, Sea-Watch et Mediterranea Rescue, ont lancé l'appel « Libérez les #Elhiblu3 ». Ils et elles demandent que soient abandonnées les accusations envers les trois adolescents emprisonnés durant 7 mois en 2018 suite à l'accostage du cargo El Hiblu à Malte, malgré l'instruction de ramener les rescapés en Libye. Ils sont notamment accusés de terrorisme, bien que rien n'atteste qu'ils aient représenté un danger pour la vie d'autrui.

27 avril

Une plainte a été déposée auprès de la Cour des comptes européenne, demandant de suspendre le soutien aux garde-côtes libyens par l'UE, qui contribuerait à financer des renvois irréguliers de personnes rescapées en mer vers la Libye (dit « push-backs »). Les signataires de la plainte dénoncent notamment le fait que ces fonds, initialement prévus pour le développement, soutiennent des actions contraires aux droits humains et mettent en danger les personnes migrantes. Un audit est requis pour vérifier la légalité de l'utilisation des fonds.

30 avril

Le *New York Times* révèle que le gouvernement maltais a affrété trois navires privés pour renvoyer des migrants vers la Libye. Selon l'article, les premiers bateaux, guidés par un hélicoptère militaire maltais, ont intercepté le 14 avril une embarcation qui envoyait des appels à l'aide depuis 48 h. Ils ont reconduit les survivants en Libye, où ils ont été amenés dans un centre de détention déjà dénoncé par l'OIM pour ses conditions de vie inhumaines, incluant notamment des tortures. Les experts estiment que cette méthode de renvoi s'apparente au crime organisé.

3 mai

Afin d'éviter une propagation du coronavirus dans le camp de Moria sur l'île de Lesbos, les autorités grecques ont transféré sur le continent près de 400 requérant-e-s d'asile vulnérables. Surpeuplé, ce camp accueille six fois plus de personnes que le prévoit sa capacité. Les conditions de vie insalubres empêchent toute prévention contre les contaminations. De nombreuses ONG ont appelé à plusieurs reprises le gouvernement grec à décongestionner les îles grecques transformées en hotspots.

> CEDH : Convention européenne des droits de l'homme
> CourEDH : Cour européenne des droits de l'homme
> DFJP : Département fédéral de justice et police
> LEtr : Loi sur les étrangers
> LAsi : Loi sur l'asile
> SEM : Secrétariat d'État aux migrations
> TAF : Tribunal administratif fédéral
> UE : Union européenne

Page réalisée par Orphée Mouthuy. Sources : presse romande, *NY Times*, *Der Spiegel*, Migreurop, asile.ch

GRÈVE DES FEMMES

QUELS PROJETS ? QUELLES REVENDICATIONS ?

« ON NE LÂCHE RIEN »

Des mots fortement prononcés les 8 mars, 1er mai et 14 juin 2020, tant sur les réseaux sociaux que dans l'espace public.

Après le prodigieux élan qui a marqué la grève de 2019, la mobilisation a continué, avec une détermination que la crise sanitaire n'arrivera guère à freiner.

Parmi les événements

25 novembre 2019, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes: diverses manifestations, dont des marches silencieuses, se déroulent dans plusieurs endroits de Suisse. La participation est importante: femmes et hommes, de tous les âges et de diverses origines.

8 mars 2020, journée internationale des droits des femmes, qui tombe cette année sur un dimanche ! Le thème des revendications est donc vite décidé: valorisation du travail domestique, de la prise en charge éducative et de tous les métiers liés aux soins, lesquels doivent fonctionner 24 h/24, 7 jours/7. En ce jour dominical, appel aux femmes à faire la grève du travail ménager, à exiger du temps pour soi et l'obtention de congés parentaux; à être solidaires avec toutes celles qui ne peuvent quitter leur fonction et avec toutes celles exploitées à travers le monde.

Mais ce 8 mars coïncide avec les premières mesures sanitaires. Les collectifs ne renoncent pas, réinventent leurs actions pour occuper au maximum l'espace public et faire entendre leurs revendications, qui s'avèrent d'une pertinence particulièrement aiguë !

FACE AU COVID-19

Moins d'un an après la grève, la pandémie, quelque peu inattendue, vient à elle seule renforcer les raisons qui ont poussé un demi-million de femmes à descendre dans la rue. Le rôle essentiel du travail lié à la reproduction sociale (soins, nettoyages, entretien domestique, garde des enfants), toujours si mal reconnu, éclate au grand jour. Le projecteur se pose enfin sur ces emplois sous-payés dans les hôpitaux, les EMS, les soins à domicile, la vente, les services de nettoyage, faisant appel à une main-d'oeuvre avant tout féminine, et très souvent migrante.

De façon brutale, la crise révèle et aggrave une précarité extrême qui existe bel et bien en Suisse : celle des employées de maison pouvant se retrouver d'un jour à l'autre sans ressources; celle des personnes dénommées « sans-papiers », qui contribuent largement à notre économie, mais qui, leurs jobs perdus, ne peuvent plus se nourrir ni se loger; celle des personnes réfugiées, encore plus isolées qu'auparavant dans des centres insuffisamment organisés pour assurer leur protection sanitaire.

Face à ces réalités et ces multiples dangers, dont les femmes paient le prix fort, la Coordination romande des collectifs pour la grève féministe prend rapidement position, en adoptant **15 revendications pour une sortie féministe du Covid-19.** Plusieurs points concernent les personnes issues de la migration. Déjà fortement exprimées lors du 14 juin 2020, ces revendications peuvent être consultées sur le site www.marchemondiale.ch

UN AN APRÈS

14 JUIN 2020

Encore un dimanche ! **Nouvel appel national à une grève du travail domestique** !

« On se mobilise et on s'organise malgré la crise »

L'ingéniosité est de mise ! Informations, musique, photos, marques de solidarité circulent sur les réseaux sociaux ; des forums et conférences sont proposés en ligne. Quant à l'occupation de l'espace public, elle n'est pas en reste. Dans de nombreuses villes, les collectifs mettent en place toutes sortes d'actions, colorées, inventives, percutantes, rappelant que l'égalité est encore loin d'être gagnée. De nombreuses femmes sont dans la rue.

À 15 h 24 retentit dans toute la Suisse « Une alerte féministe en musique ». Là où elles se trouvent, les femmes se mettent à chanter et à faire du bruit.

DANIELLE OTHENIN-GIRARD

TOUTES AUX FRONTIÈRES

Suite à la rencontre internationale « Femmes* – Migration-Refuge » qui s'est tenue à Genève en septembre 2019, initiée par la Marche mondiale des femmes et organisée dans la foulée de la Grève du 14 juin, **une action féministe à l'échelle européenne** était prévue à la frontière franco-italienne de Menton-Vintimille les 17 et 18 octobre 2020 (cf n° VE 174 et 175).

En raison de la pandémie, elle est reportée au printemps 2021. Mais l'organisation est en cours. Un comité transnational s'est créé, ainsi qu'un site : https://toutesauxfrontieresfr.wordpress.com.

Une première idée proposée par les militantes suisses, encore en discussion : mener une campagne européenne du type de celle qui avait été menée par l'Appel d'elles à l'échelle suisse (pétition adressée aux autorités politiques et publication de témoignages) en vue de sensibiliser et mobiliser à cette action d'« occupation » de la frontière.

***L'asterisque est utilisé pour inclure les multiples identités de genre.**

Genève, 14 juin 2020, au stand de la Coordination asile Genève

ENQUÊTE

VIOLENCES AU CENTRE FÉDÉRAL DE BÂLE

QUAND LE SYSTÈME DÉRAILLE

Des violences physiques et psychologiques graves seraient commises de manière régulière par des employés de Securitas dans le Centre fédéral d'asile (CFA) de Bâle. Un travail d'enquête important réalisé à la mi-mai par des journalistes de la WOZ et de la SRF documente ces faits à partir de témoignages des personnes requérantes d'asile victimes de violences et des rapports des employé-e-s de l'entreprise de sécurité. Le collectif bâlois *3 Rosen gegen Grenzen (3rgg)* complète ces allégations dans un rapport détaillé basé sur les témoignages de victimes. Leur analyse démontre que le système même des CFA porte une responsabilité dans ces dérives contraires aux droits humains. Le 25 mai 2020, les juristes progressistes de Bâle ont annoncé avoir porté plainte contre X pour ces actes de violence.

Les journalistes de la WOZ et de SRF ont croisé les sources et dressent un tableau effrayant de ce qui pourrait bien avoir lieu dans d'autres centres d'asile en Suisse. Activant la loi sur la transparence, les journalistes ont accédé à des procès-verbaux confidentiels des agents de sécurité du CFA de Bâle des quatre dernières années. Plusieurs mentionnent des altercations entre des employés de l'entreprise en charge de la sécurité, ici Securitas, et des requérants d'asile logés dans le centre. Les actes des agents de sécurité y sont présentés comme de l'autodéfense légitime face à des personnes menaçantes.

Les témoignages recueillis auprès des habitant-e-s du centre évoquent davantage des abus de pouvoir et des passages à tabac au sein d'une cellule, à l'écart, officiellement présentée comme « salle de réflexion ». En 2018 déjà, la Commission nationale contre la torture (CNPT) avait mis en garde contre l'utilisation d'une telle cellule et recommandait la mise en place de « mesures de surveillance appropriées ». Conseil qui n'a visiblement pas été suivi à en croire les témoignages rapportés dans l'imposant rapport rédigé par le Collectif de militant-e-s bâlois *3rgg* qui complète le travail d'enquête des deux médias. 15 témoignages font état de l'usage de graves violences psychologiques et physiques répétées de la part d'employés de l'entreprise Securitas envers les personnes requérantes d'asile au sein de ce CFA. Certaines victimes ont fini aux urgences. Les témoins sont tous des hommes seuls, originaires d'Afrique du Nord. Certains sont mineurs.

Violences également au Centre fédéral de Giffers/Chevrilles (FR)

Au moment où nous mettions sous presse, des allégations de violences commises par des agents Protectas au centre fédéral de Giffers (Fribourg) étaient dénoncées par *Droit de rester Fribourg* et Solidarité Tattes. Le journal *Le Courrier* a publié dans son édition du 18 juin 2020 le témoignage de deux employés de la société de sécurité, mettant en cause l'absence de formation de la part de leur employeur. Protectas est chargé depuis le 1er janvier 2020 de la sécurité interne du centre, mandat qu'elle a remporté face à l'ancien prestataire Securitas pour son « meilleur rapport qualité-prix » selon le SEM.

Informations supplémentaires sur asile.ch

Selon le collectif *3rgg*, c'est le système qui engendre les violences. Si les auteurs doivent être condamnés individuellement, l'institution doit aussi répondre de ces actes. Les employé-e-s subissent des conditions de travail précaires, sans réelle formation vis-à-vis des personnes requérantes d'asile souvent fragilisées par un parcours migratoire chaotique. En octobre 2019, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) réclamait « une formation spécifique obligatoire régulière du personnel de sécurité ». Et pour limiter les risques d'abus de pouvoir, elle demandait que les mesures disciplinaires soient uniquement décidées par la direction du centre.

Pour le collectif *3rgg*, le Secrétariat d'État aux migrations et l'entreprise ORS (en charge de la gestion des centres) doivent être tenus responsables de ces violences, notamment parce qu'elles en ont été informées et n'ont pas agi. Les reportages relatent en particulier les actes d'un employé de Securitas, particulièrement violent, qui aurait été promu au sein de sa hiérarchie après la dénonciation d'un usage disproportionné de la force au sein du CFA. L'affaire avait ainsi été classée, le SEM expliquant qu'il avait présenté ses excuses. Le reportage de SRF rapporte l'indignation de ses collègues, « choqués » d'avoir appris cette promotion.

Suite à ces révélations, les Juristes démocrates de Bâle ont porté plainte contre X: « Nous partons du principe que la violence injustifiée exercée par des employés des services de sécurité à l'encontre de demandeurs d'asile est un cas de lésions corporelles simples qualifiées au sens de l'art. 123 ch. 2 al. 3 du Code pénal suisse. Cette qualification existe si les dommages corporels sont commis à l'encontre d'une personne qui est sous la garde du contrevenant ou dont le contrevenant est responsable. » *(trad. Deepl)*

Le dépôt de cette plainte a d'abord été rendu possible par le courage des personnes venues témoigner, relayé par le travail d'enquête et de documentation important fourni par le collectif *3rgg*, mais également par la ténacité des journalistes des médias WOZ et SRF à obtenir et dévoiler ces informations. Des informations gardées jalousement par les autorités, qui ont la mainmise sur ce qui se déroule derrière les murs des centres fédéraux, conçus pour tenir à distance les personnes exilées de la société civile. Un fonctionnement à huis clos qui favorise l'abus de pouvoir et les violations des droits humains, imputables à l'État même lorsque ces actes sont commis par des tiers[1]. Un contrôle démocratique fort et une plus grande transparence, demandés de longue date, y sont indispensables. Une plainte pénale permettra-t-elle enfin de changer de paradigme ?

GIADA DE COULON

1 Commission fédérale contre le racisme, *Requérants d'asile dans l'espace public*, p. 30, et Arrêt du Tribunal administratif fédéral (ATAF 133 I 49 consid. 3.2)

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Demokratische Juristinnen und Juristen, « Strafanzeige gegen Unbekannt wegen Gewaltvorfällen im Empfangs- und Verfahrenszentrum Basel », 25 mai 2020
- *Die WOZ* – Anna Jikhareva et Kaspar Surber, « Tatort Besinnugsraum », 14 mai 2020
- SRF – Fiona Endres, « Prügel Klima in Basler Azylzentrum », 13 mai 2020
- 3 Rosen gegen Grenzen, « Sie finden immer einen Grund, uns zu schlagen. » Securitas-Gewalt im Bundesasyllager, 15 mai 2020
- Commission nationale de prévention de la torture (CNPT), *Synthèse du rapport de la Commission nationale de prévention de la torture sur ses visites dans les centres fédéraux pour requérants d'asile en 2017 et 2018*, 11 janvier 2019
- Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), « La Confédération attribue des mandats pour les prestations de service de sécurité dans les centres fédéraux pour requérants d'asile », 1 octobre 2019

DÉCRYPTAGE

DEMANDES D'ASILE : LES BÉBÉS DES RÉFUGIÉS GONFLENT LES STATISTIQUES

Les données chiffrées relatives aux mouvements migratoires constituent un élément-clé de la politique d'asile. L'actualité suisse regorge de projets de loi lancés à coup de slogans plus ou moins alarmistes dont l'objectif affiché est de « contrôler » et de « dissuader » les arrivées. Chaque soubresaut du nombre de demandes d'asile est vécu comme une situation inédite réclamant une réaction urgente. C'est de cette façon qu'ont été façonnées les révisions législatives successives. Or, il s'avère que ces « nouvelles demandes d'asile » sont largement surestimées : y sont en effet incluses les naissances d'enfants de réfugié-e-s, ou les personnes ne passant pas par une procédure d'asile, car venues par regroupement familial avec leur proche sur la base de sa bonne intégration. Des situations ne correspondant pas à l'image du « demandeur d'asile » que se font les citoyen-ne-s, les médias et les décideurs politiques. Or, si les chiffres sur lesquels se fondent les durcissements législatifs sont faussés, comment ne pas remettre en question le bien-fondé des mesures adoptées ? Décryptage.

Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a annoncé le 28 avril dernier qu'il publiait désormais de nouvelles données décomposant les chiffres des « nouvelles demandes d'asile ». Il distingue désormais:

1) les demandes primaires, c'est-à-dire les véritables arrivées en Suisse de personnes venues pour déposer leur demande d'asile.
2) Les demandes dites « secondaires »: naissances, regroupements familiaux, et demandes multiples[1].
3) Les relocalisations[2].

Un nourrisson compté dans les « nouvelles demandes d'asile » !

Ce sont les demandes « secondaires » qui nous intéressent ici et qui nous mènent de surprise en surprise à mesure que nous examinons ces données et que le SEM répond à nos interrogations.

Ainsi, à la question: « Est-ce que les enfants nés de personnes titulaires d'un permis F ou de réfugiés statutaires comptent comme de nouvelles demandes d'asile ? » La réponse du SEM est « oui ». Autrement dit, ce ne sont pas seulement les enfants nés de demandeur-ses d'asile qui sont comptabilisés dans les « nouvelles demandes d'asile », comme nous l'imaginions. Mais aussi ceux des réfugiés arrivés en Suisse il y a plusieurs années, et les nouveau-nés des réfugiés des guerres et violences généralisées que sont les titulaires d'admission provisoire ayant fui la Somalie, la Syrie, l'Afghanistan…

À la deuxième question: « Est-ce que les regroupements familiaux de titulaires de permis F et de réfugiés statutaires comptent comme nouvelle demande d'asile ? » La réponse du SEM est aussi positive. Pourtant, il n'y a pas forcément de demande d'asile déposée ni de procédure d'examen indivi-

1 Est considérée comme une « demande multiple » toute demande déposée dans les 5 ans suivant l'entrée en force d'une décision d'asile et de renvoi (Art. 111c LASi). Leur nombre est marginal.

2 Quelques 1500 demandeurs/ses d'asile des hotspots grecs et italiens transférés en Suisse entre 2015 et 2017 dans le cadre d'un programme européen

duelle. Tel est le cas des parents, conjoint-e-s ou enfants venus rejoindre une personne titulaire d'une admission provisoire (permis F). Ils sont en règle générale directement inclus dans l'admission provisoire de leur proche dans le cadre d'une procédure cantonale relevant de la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) qui n'a rien à voir avec la procédure d'asile. Ils peuvent déposer une demande d'asile par la suite, si des motifs individuels le justifient. Mais dans la majorité des cas, ils viennent simplement rejoindre leur proche dans les cantons.

De même, c'est souvent une simple demande d'inclusion dans le statut de leur parent qui prévaut pour les membres de la famille d'un réfugié en admission provisoire (permis F réfugié) ou bénéficiant de l'asile (permis B réfugié). Même si une procédure d'asile individuelle est possible (permis F réfugiés) ou prévue (B réfugiés): le SEM souligne que « dans la pratique », ils font rarement valoir leurs propres motifs d'asile.

Des chiffres gonflés de 17 % à 30 %

Naissances et regroupements familiaux, y compris de personnes titulaires d'un permis F, sont donc inclus dans ce fameux nombre de « nouvelles demandes d'asile » comptabilisées par la Suisse. Un chiffre qui fait frémir le monde politique et médiatique à chaque hausse communiquée par le SEM et devrait questionner celles et ceux qui façonnent (et ont façonné) la politique de l'asile.

Car en réalité, sur les 15 dernières années, les naissances et regroupements familiaux représentent en moyenne 17 % du total des « nouvelles demandes d'asile ». Une part en constante augmentation, puisqu'elles dépassent les 30 % depuis 2017, atteignant 38 % en 2019 ! De surcroît, parmi ces demandes secondaires, 69 % sont des naissances.

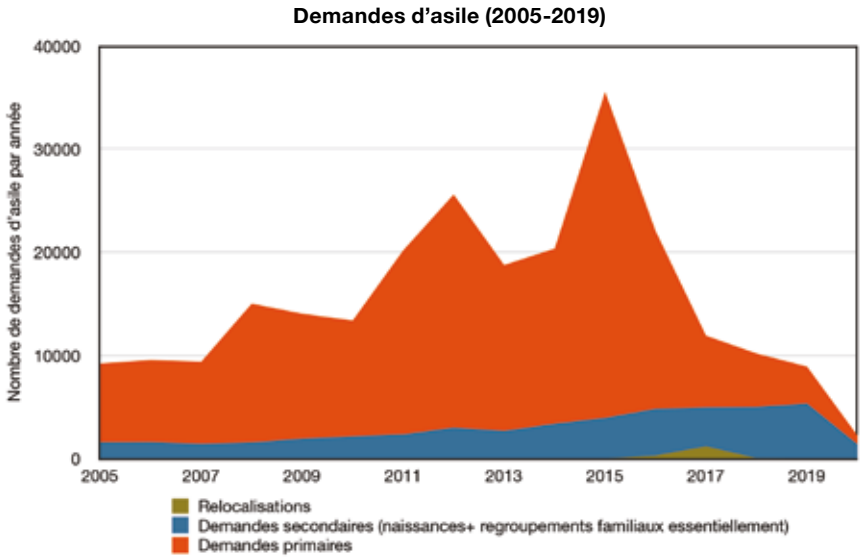

Graphique 1. Infographie réalisée par Vivre Ensemble. Sources des données : SEM

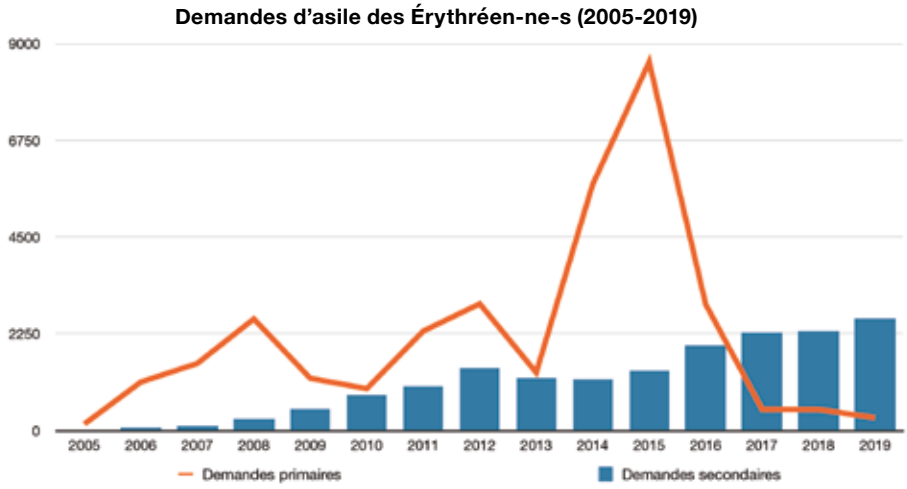

Graphique 2. Infographie réalisée par Vivre Ensemble. Sources des données : SEM

L'exemple sidérant de l'Érythrée

Les mesures législatives édictées sur la base de ces données biaisées ont conduit, au fil des années, à des tours de vis successifs dans le droit d'asile. L'exemple érythréen est à ce titre sidérant (voir graphique 2).

Les attaques législatives et politiques à l'encontre de cette communauté n'ont cessé depuis 2005[3] et la reconnaissance par la jurisprudence suisse de son besoin de protection face aux violations des droits humains du régime d'Asmara[4]. Les Érythréen-ne-s figurent depuis des années au top 3 des premiers pays d'origine des « nouvelles demandes d'asile » ? En réalité, hormis un pic en 2014 et 2015, qui a vu une augmentation générale des requêtes de ces exilé-e-s dans toute l'Europe, leur nombre a été surestimé de 30 à 40 % par l'inclusion des naissances et regroupements familiaux.

Depuis 2017, ces données constituent plus de 80 % de la statistique des demandes érythréennes. L'accueil, l'hébergement de ces enfants ou proches n'est pas un enjeu puisqu'ils vivent déjà dans les cantons, sont pour la plupart intégrés. Ils ne mobilisent donc généralement pas les ressources du SEM pour le traitement des demandes s'asile. Mais les pressions politiques, fondées sur des surestimations flagrantes, n'ont jamais cessé. Elles ont conduit aux durcissements de 2012 et aux divers arrêts du TAF dont l'effet a avant tout été de fragiliser et de marginaliser cette communauté.

Des chiffres à relativiser

Ces nouvelles données doivent aujourd'hui conduire à une prise de conscience de la population, des médias et des acteurs politiques, sur le fait que les demandeurs d'asile au sens où ils se les représentent – des personnes qui franchissent nos frontières pour demander une protection – sont largement surestimés. Et à un sérieux questionnement de l'objectif de dissuasion sous-jacent aux durcissements de la loi sur l'asile: leur seul effet est une atteinte aux droits de celles et ceux qui se trouvent ici et une restriction à l'accès à une protection pour celles et ceux qui en ont besoin.

SOPHIE MALKA

3 Stephania Summermatter, La « question éryhtréenne » entre politique et droit, 2017

4 JICRA 2006/3 (20.12.2005)

VIVRE ENSEMBLE
CP 171 / 1211 Genève 8
Tél. (022) 320 60 94
vivre.ensemble@asile.ch
asile.ch

Abonnement
20 frs/an pour 5 numéros
CCP 12 9584 1
IBAN CH 3809 00000 01200 95841

asile.ch

Comité de rédaction
Nicole Andreetta (GE)
Danielle Othenin-Girard (NE)
Christophe Tafelmacher (VD)
Marie-Claire Kunz (GE)
Raphaël Rey (GE)
Emmanuelle Hazan (GE)
Nora Bernardi (GE)
Anouk Piraud (GE)
Louise Wehrli (NE)
Geneviève Lévine-Cuennet (VS)
Anne-Laure Bertrand (GE/NE)
Elisa Turtschi (VD)

Rédactrice responsable
Sophie Malka
vivre.ensemble@asile.ch

Chargée de projet
Comptoir des médias
Giada de Coulon
media@asile.ch

Stagiaire
Orphée Mouthuy

Correctrice
Catherine Forster

Conception graphique
kaliata@l–artichaut

Mise en pages
jennifer@l-artichaut

Quiz sur l'asile 2020

Plus de 220 personnes ont participé à notre questionnaire ludique sur l'asile paru en ligne durant le confinement. Leurs réponses nous apportent des indications intéressantes quant aux thématiques où certaines idées reçues prédominent et où nous pouvons affûter notre travail d'information.

Qui a le droit de travailler ? Quels pays pratiquent la détention administrative des mineurs ? Quelle est la proportion de femmes réfugiées dans le monde ? Qu'en est-il du besoin de protection des personnes requérant l'asile lorsqu'on se penche réellement sur l'histoire de leur exil ?

ET LES GAGNANT.E.S SONT…
WANTED ! Une partie des 20 lauréat-e-s du quiz ne se sont toujours pas annoncés à Vivre Ensemble. Ils et elles ont pourtant gagné, outre la gloire, un abonnement annuel à la revue *Vivre Ensemble !*
Comme nous ne disposons que de leurs « pseudos », nous ne pouvons pas leur en faire profiter. Si vous vous étiez inscrit sous « FER », « Mariade », « Steffi », « Warioz », etc., annoncez-vous ! L'abonnement est valable pour vous ou comme cadeau à un-e proche ou à une institution (café, lieu culturel,…).
La liste des gagnant-e-s est disponible sur notre site : asile.ch/2020/05/25/kahoot/

Nous attendons donc un petit coup de fil ou un email (documentation@asile.ch) de votre part !

BD reportage : CHF 10.-
documentation@asile.ch

Vivre Ensemble, c'est aussi...

- la plateforme d'actualités *asile.ch*
- le Comptoir des médias
- un agenda de l'asile
- dans les écoles / Migr'asile
- des publications

Informer, pour renforcer le droit d'asile

Engagez-vous, Soutenez-nous, Abonnez-vous !

Aidez-nous à faire connaître la réalité de l'asile autour de vous, offrez un abonnement à *Vivre Ensemble* (20 frs/an, 5 numéros)

La Suisse a annoncé l'accueil de 23 mineurs non-accompagnés depuis la Grèce en mai 2020.

Est-ce :

A. Un pur élan de générosité ?

B. Une obligation liée au règlement Dublin ?

Réponse

Il s'agit ici uniquement du respect par la Suisse du Règlement de Dublin, donc c'est la réponse B !

Mais nos autorités aiment bien mettre en avant la « tradition humanitaire » helvétique. Leur message principal, à l'annonce de cette opération a été: « Dans le cadre de son soutien aux autorités grecques dans le domaine de l'asile, la Suisse s'est notamment engagée à accueillir des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) ayant des liens familiaux sur son territoire. Aujourd'hui un avion en provenance d'Athènes a atterri à l'aéroport de Zurich avec à son bord 23 enfants et adolescents. » (Secrétariat d'État aux migrations, 25 mai 2020). Un deuxième avion, avec une trentaine d'autres jeunes ayant de la famille en Suisse, devrait être organisé fin juin.

Ils sont plus de 5 000 enfants et jeunes mineurs non accompagnés à vivre depuis des mois dans des camps surpeuplés. Et d'autres familles sont encore séparées par la fermeture des frontières (voir p.2 et *Vivre Ensemble 177/avril 2020*).

Plusieurs pétitions demandent l'évacuation de ces camps.

#evacuer-maintenant.ch